Élections *fonction publique du* ***4 décembre***
FSU *: un vote solidaire pour agir ensemble*

La réforme territoriale va exposer les CREPS
Quel avenir pour les établissements, les personnels et les missions ?
Conforter l'emploi avant toute cession !

Le gouvernement va déposer un amendement pour que le transfert des CREPS soit ajouté au projet de réforme territoriale (Loi NOTR : nouvelle organisation territoriale de la République). La date est fixée au 1er janvier 2016. Les CREPS seraient cédés pour l'euro symbolique aux régions avec transfert de la filière ouvrière et assimilée. Ils deviendraient des établissements publics locaux (EPL).
Cette réforme se fait au nom de la lutte contre les déficits publics et d'une volonté de décentraliser en transférant des compétences, avec pour conséquences possibles des privatisations ou une dénationalisation. Un des objectifs avoués est de faire des économies d'emplois et d'échelle.

À terme, les régions fusionnées sont exposées au risque de ne plus avoir qu'une seule DR et un seul CREPS. Nous connaissons trop de mutualisations qui valent suppressions !

Les réactions des présidents actuels de région témoignent d'intérêts variés. Certains sont preneurs des CREPS en l'état mais souhaitent en devenir les vrais pilotes à court terme dans le cadre du schéma régional de formation professionnelle de leur seule compétence. D'autres ne veulent pas des CREPS, perçus comme une charge supplémentaire. Dans les marchandages à venir les salariés sont voués au rôle de pions sur un échiquier politicien d'une part, clientéliste de l'autre.

Halte aux « mauvaises » pratiques :

- Faire cesser les mises en concurrence des régions entre elles, des CREPS entre eux.
- Ne plus dépendre de pratiques d'hôtellerie pour équilibrer les comptes. Arrêter les externalisations qui vident la qualité de proximité de la restauration et l'entretien.
- Revoir la politique de haut niveau et les concurrences de pôles qui produisent du gâchis matériel et humain.
- Dégager de vrais moyens pour les CREPS en assumant mieux les coûts du haut niveau, en rompant avec les jeux de trésorerie interne et l'indécence de flux systématiques où des formations servent de réservoirs à finances.

Oui aux « bonnes » pratiques :

- Chaque région doit disposer d'un ou plusieurs CREPS avec maintien des sites, mis en réseau national et régional avec les DD/DR.
- Garantir les qualités d'emploi et de service ; le transfert imposé aux régions doit s'accompagner de reclassements et titularisations pour tous (comme en lycées) pour résorber les précarités.
- Définir en partenariat avec les acteurs des sports/éducation populaire un vrai service public de formation contractualisé État/région mis en réseau avec les DR/DD.
- Revoir le décret CREPS pour enfin donner au CA un rôle de dialogue dynamique, avec élection du président par le CA.

Le prochain CTM Jeunesse et Sports va retrouver sa compétence sur l'ensemble des établissements. Il aura à se prononcer sur le projet de décret des CREPS. La FSU y défendra une vision ambitieuse du sport pour tous, dans le cadre d'une politique nationale, assurant les proximités territoriales. La même partie sera à jouer dans chaque région. Ne faisons confiance qu'à nous-mêmes sur ces sujets !

Les élus de la FSU n'attendent pas d'être convoqués à un CT pour agir. Au plan national et au plan local, ils exprimeront ces revendications, en toute indépendance, devant le ministre et les élus. Vos voix sont nos voix ; en se rejoignant elles donnent du poids à notre action, sans délégation abusive de pouvoir.

Le ***4 décembre****, le* ***vote FSU*** *pour les* ***CT****,* ***CAP*** *et* ***CCP***
c'est aussi un vote pour la ***conscience critique*** *et l'****action collective***